

Monsieur le Maire
MAIRIE DE TREMOREL
Pl. de la Mairie,
22230 Trémorél
A Trémorél, le 16/02/2022

Objet : Demande d'avis sur la remise en état en fin d'exploitation
Projet de Centre de dépollution des Véhicule Hors d'usage à Trémorél
A l'adresse : 4 LA CROIX ROUGE, 22230 TREMOREL

Monsieur le Maire,

La société JAMET BOIS ENERGIE envisage l'installation d'un centre de dépollution des Véhicule Hors d'usage sur sa plateforme de broyage/criblage de bois et transit des ferrailles à Trémorél. Le site est classé au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sous le régime de la déclaration actuellement et sera classé sous le régime de l'enregistrement.

Nous réalisons actuellement le dossier de demande d'enregistrement, et nous sollicitons votre avis sur les conditions de remise en état que nous avons prévues en fin d'exploitation. Cet avis est requis, en application de l'article R512-46-4 du code de l'environnement :

A chaque exemplaire de la demande d'enregistrement doivent être jointes les pièces suivantes :

...

5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ;

...

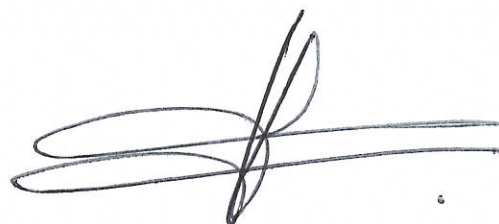
Les conditions de remise en état du site après exploitation sont décrites en annexe.

En vous remerciant par avance de bien vouloir nous transmettre votre avis par lettre, et restant à votre disposition pour toute clarification que vous pourriez souhaiter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Alexandre JAMET

Pièces jointes :

Conditions de remise en état
Carte d'implantation du site



Monsieur le Préfet
Préfecture des Côtes d'Armor
Direction Régionale de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement Centre
Unité départementale des Cotes d'Armor
11, rue Hélène Boucher - Bâtiment B - BP 30337 –
22193 Plérin Cedex

14 février 2022

Objet: Engagement de l'exploitant de la société Jamet Bois Energie, M. Alexandre JAMET, au respect du cahier des charges VHU relatif à l'arrêté du 2 mai 2012, pour la future usine de recyclage sise à Trémorel

Monsieur le Préfet,

Conformément au Code de l'Environnement et à l'arrêté du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres Véhicules Hors Usage, je soussigné M. Alexandre JAMET, Président de la société JAMET BOIS ENERGIE sise 4 LA CROIX ROUGE 22230 TREMOREL m'engage au respect :

- Du cahier des charges VHU relatif dans l'arrêté du 2 mai 2012;
- Des éléments présentés au sein du Dossier Réglementaire de Demande d'Agrément VHU.

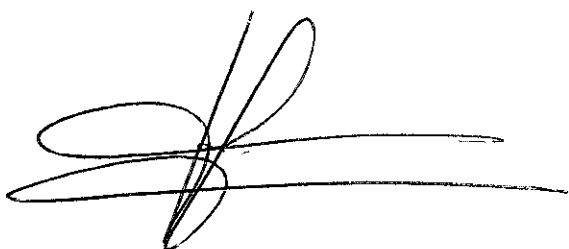
Les moyens sont mis en œuvre en vue de respecter les obligations du cahier des charges sont les suivants :

- Réaliser les opérations de dépollution
- Remettre les VHU traités à un broyeur agréé ou à un autre centre VHU agréé;
- Remettre les déchets issus de la dépollution à des installations autorisées;
- Se conformer aux dispositions relatives aux sites de traitement et de stockage des véhicules et des fluides, matériaux;
- S'assurer que les opérations de déconstructions seront réalisées
- Communiquer les informations à l'administration annuellement;
- Tenir à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des VHU;
- Tenir à disposition de l'instance définie à l'article R 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière;
-
- Établir les récépissés ou tout autre document réglementaire afin d'assurer la traçabilité des VHU;
- Disposer de l'attestation de capacité catégorie V;
- Faire procéder chaque année par un organisme agréé à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions de son arrêté préfectoral et du cahier des charges susmentionné.

Vous trouverez, associé à la présente lettre, un exemplaire du Dossier Réglementaire décrivant les moyens mis en œuvre et justifiant du respect de la réglementation applicable.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile et nécessaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes plus respectueuses salutations.

Alexandre JAMET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A small, stylized handwritten mark or signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.